

14h45-15h	La constitution des juges en Afrique : au carrefour de l'universel et du singulier Stéphane BOLLE, maître de conférences en droit public, Université de Montpellier, France.
15h-15h15	La problématique du coup d'État en Afrique noire francophone M. Yao Biova VIGNON, professeur agrégé de droit public et de science politique, vice-président de l'Université de Kara, Université de Lomé.
15h30-16h40	Discussions générales
17h	Synthèse des travaux sous la présidence de Matthieu FAU-NOUGARET , maître de conférences en droit public, Université Montesquieu - Bordeaux IV, CERDRADI – GRECCAP, France.
17h-17h15	Réflexions conclusives : le bilan du « bilan » démocratique Awa NANA-DABOYA, présidente de la Cour de justice de la CEDEAO.
17h15-17h40	Rapport de synthèse Adama KPODAR, professeur agrégé de droit public et de science politique, Université de Lomé, Togo.
17h40-18h30	Clôture du colloque
18h30-19h	Cocktail*

* offert par le Centre de droit public



LIEU DU COLLOQUE :
Auditorium du campus, Université de Lomé, TOGO

CONTACTS : dodzikoroko@gmail.com
matthieu.fau-nougaret@u-bordeaux4.fr
SITES : www.u-bordeaux4.fr
www.ub.tg

L'Afrique et l'internationalisation du constitutionnalisme : actrice ou spectatrice ?

Cinquante ans d'indépendance, autant ou presque de constitutions. L'Afrique apparaît comme un véritable laboratoire en matière constitutionnelle. Elle « adopte, remet en cause, suspend, abroge, puis renouvelle en effet la constitution ». Cette incise infère la quête permanente de la meilleure forme de gouvernement pouvant apporter aux peuples d'Afrique, la stabilité politique, la paix, le développement économique et social dans le cadre, aujourd'hui entre autres, du phénomène de l'internationalisation du constitutionnalisme.

Les États africains ont d'abord adopté dès les indépendances en 1960, un système politique libéral cependant rapidement délaissé. Ils ont ensuite longtemps expérimenté les régimes dictatoriaux, qualifiés de présidentialisme négro-africain. L'échec de la dictature et la soif de liberté populaire ont conduit les États à renouer avec un nouveau constitutionnalisme, fondé sur l'instauration d'un Etat de droit, dès les années 1990. Or, en moins de vingt ans de pratique, ce constitutionnalisme vivifié déçoit petit à petit les attentes.

On sent tout naturellement le besoin d'opérer un arrêt, de prendre son souffle et de réfléchir sur les évolutions du constitutionnalisme en Afrique, afin d'éviter le désordre. En effet, la mise à l'épreuve de l'Etat de droit, du respect des libertés et droits fondamentaux, de l'instauration d'une démocratie libérale, pluraliste, apaisée a conduit, à l'exception notable de quelques états, à une insatisfaction. Les belles architectures et constructions érigées pour le rayonnement de la démocratie en 1990 sont ainsi progressivement laissées à l'abandon, quand elles ne sont pas purement et simplement saccagées.

Une question fondamentale se pose dès lors : qu'est-ce qui explique que ces belles constructions juridiques annonciatrices du renouveau démocratique n'ont pas reçu une application effective ? S'il est vrai que les jeunes démocraties sont perpétuellement tiraillées entre une logique d'adaptation et une logique d'innovation, il s'impose de se demander si la greffe des années 1990 a pris ou non au regard des expériences démocratiques des états africains.

Ce colloque permettra de faire l'inventaire et de dégager des perspectives pour la cristallisation du constitutionnalisme en Afrique sous l'effet plus ou moins prononcé de l'internationalisation. Il est ainsi une occasion de faire le point sur les acquis, les rejets, les dysfonctionnements institutionnels du jeu politique dans lequel se nouent et se dénouent les alliances, de relever les espoirs déçus, les occasions ratées ou exploitées, etc. Il apporte ainsi une contribution utile au nouveau droit constitutionnel qui porte l'empreinte contradictoire de la souveraineté des jeunes démocraties et celle de leur dépendance multiforme vis-à-vis des vieilles démocraties.

Contradictoire dans sa mise en œuvre, utopique dans ses prétentions, diabolisé et parfois dénoncé pour son inadéquation avec les réalités du continent africain, le nouveau constitutionnalisme s'étend et devient le fleuron majeur de la civilisation des mœurs politiques au xxie siècle. Derrière les ambiguïtés, le nouveau constitutionnalisme n'est-il pas peut-être la meilleure forme de gouvernement disposant d'une capacité politique très appréciable et déterminante dans le fonctionnement des systèmes politiques national et international ? Sa réception, faite de performances et de revers, de résistances et de tensions, est sûrement porteuse d'innovations au sein des nouvelles démocraties.

Service communication Université Montesquieu - Bordeaux IV • Imprimerie de l'Université • Juin 2010

DROIT, ÉCONOMIE, GESTION



UNIVERSITÉ MONTESQUIEU
BORDEAUX IV



UNIVERSITÉ DE
BORDEAUX



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

L'Afrique et l'internationalisation du constitutionnalisme : actrice ou spectatrice ?

16 et 17 juin 2010
à l'Université de Lomé

Colloque organisé par le Centre de droit public (CDP) de l'Université de Lomé et le Centre d'études et de recherche sur les droits africains et le développement institutionnel (CERDRADI-GRECCAP) de l'Université Montesquieu - Bordeaux IV



mercredi 16 juin 2010

8h	Accueil des participants
8h10	Arrivée des membres du gouvernement, du corps diplomatique et des représentants des institutions de la République
8h20	Discours de Akueté SANTOS , professeur, doyen de la Faculté de droit de Lomé, Togo
8h30	Discours de Jean du Bois de GAUDUSSON , professeur, directeur du CERDRADI-GRECCAP, Université Montesquieu - Bordeaux IV, France
8h40	Discours de Koffi AHADZI-NONOU , professeur, président de l'Université de Lomé, Togo
8h50	Discours de Christine DESOUCHES , conseillère spéciale, représentante de l'Organisation internationale de la francophonie
9h	Discours de Dominique RENAUX , ambassadeur de France au Togo
9h10	Discours de Kokou Biossey TOZOUN , garde des Sceaux, ministre de la justice, chargé des relations avec les institutions de la République
9h20	Discours de François Agbéviadé GALLEY , ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche
09h30	Pause-café*
10h10	Acte 1 - La participation de l'Afrique à l'internationalisation du constitutionnalisme : la spectatrice à l'épreuve sous la présidence de Jean du Bois de GAUDUSSON , agrégé des Facultés de droit, professeur des universités, directeur du CERDRADI-GRECCAP, président honoraire de l'Université Montesquieu - Bordeaux IV, France.
10h20-10h35	Réflexions introductives : l'Afrique à l'épreuve de l'internationalisation du constitutionnalisme Dodzi KOKOROKO , professeur agrégé de droit public et de science politique, Université de Lomé, directeur du Centre de droit public, directeur de l'Ecole doctorale de la Faculté de droit, Université de Lomé, Togo.
10h35-10h50	L'internationalisation des constitutions africaines Placide MOUDODOU , professeur agrégé de droit public, doyen de la Faculté de droit de Brazzaville, Université de Brazzaville, Congo-Brazzaville.
10h50-11h05	Le conseiller juridique français d'un Président africain : âme damnée ou gardien du temple ? Yves GOUNIN , Conseil d'État, France.
11h05-11h45	Discussions
11h45-12h	Pause

12h05	Acte 2 - La participation de l'Afrique à l'internationalisation du constitutionnalisme : la spectatrice à l'épreuve sous la présidence de Stéphane DOUMBE-BILLE , professeur, Université Jean Moulin Lyon 3, France.
12h15-12h30	La gestion des crises constitutionnelles en Afrique : mandat et défis de la médiation internationale Anatole AYISSI , conseiller politique principal, ONU-Dakar, Sénégal.
12h30-12h45	Le constitutionnalisme africain face au droit pénal international : mimétisme ou acteur ? Arnaud de RAULIN , professeur agrégé de droit public, Université d'Artois, France.
12h45-13h	L'Afrique dans l'entre-deux : réflexions sur une technologie constitutionnelle import-export Marcelin NGUELE-ABADA , professeur agrégé de droit public et de science politique, Université de Yaoundé, Cameroun.
13h-13h30	Discussions
13h30-14h45	Déjeuner*
15h	Acte 3 - La participation de l'Afrique à l'internationalisation du constitutionnalisme : la spectatrice à l'épreuve sous la présidence de Yao Biova VIGNON , professeur agrégé de droit public et de science politique, vice-président de l'Université de Kara, Université de Lomé.
15h05-15h20	La démocratisation des États membres de l'Organisation internationale de la francophonie : regards renouvelés sur la Déclaration de Bamako Christine DESOUCHES , maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne, conseiller spécial du secrétaire général de l'OIF, Paris, France.
15h25-15h40	L'internationalisation des constitutions en Afrique subsaharienne et la protection des droits fondamentaux Alain ONDOUA , professeur agrégé de droit public, Université de Poitiers, France.
15h40-15h55	L'éthique du constitutionnalisme : vers un constitutionnalisme transnational Jean-Louis ATANGANA , professeur agrégé de droit public et de science politique, Université de Yaoundé II, Cameroun.
15h55-16h10	Les techniques d'insertion des engagements internationaux en droit interne des États africains Jean Arsène ADELOUI , docteur en droit public, enseignant-chercheur, Université d'Abomey-Calavi, Bénin.
16h10-16h25	La faible participation de l'Afrique de l'Ouest francophone à l'internationalisation du constitutionnalisme : quelles alternatives juridico-politiques pour une intégration effective dans le nouvel ordre constitutionnel mondial ? Sokhna Mariama CISSE , doctorante en droit, UCAD, Sénégal.
16h25-17h25	Discussions
17h30	Fin des travaux

jeudi 17 juin 2010

9h	Début des travaux
9h	Acte 4 - Les états africains et l'internationalisation du constitutionnalisme : la spectatrice à l'épreuve sous la présidence de Koffi AHADZI , professeur titulaire de droit public et de science politique, président de l'Université de Lomé, Togo.
9h15-9h30	L'Afrique victime de l'observation internationale des élections ? Mathieu FAU-NOUGARET , maître de conférences en droit public, Université Montesquieu - Bordeaux IV, CERDRADI - GRECCAP, France.
9h30-9h45	L'interprétation constitutionnelle en Afrique noire francophone à l'épreuve de l'internationalisation. Les exemples du Togo, du Gabon et du Sénégal Alexis ESSONO OVONO , professeur agrégé de droit public, Université El Hadj Omar Bongo, Libreville, Gabon.
9h45-10h	Cinquante ans de constitutions africaines et le droit international Stéphane DOUMBE-BILLE , professeur, Université Jean Moulin Lyon 3, France.
10h-10h15	Crises, internationalisation du constitutionnalisme et renouvellement de la théorie à l'aune de quelques expériences récentes en Afrique Léopold DONFACK SOKENG , professeur agrégé de droit public et de science politique, Université Yaoundé, Cameroun.
10h15-11h45	Discussions
12h15-13h45	Déjeuner*
14h	La participation de l'Afrique à l'internationalisation du constitutionnalisme : l'actrice devant l'épreuve sous la présidence de Francis AKINDES , professeur titulaire de sociologie politique, Université de Bouaké, RCI.
14h-14h15	Le silence des constitutions africaines Frédéric Joël AÏVO , enseignant-chercheur, Université Abomey-Calavi, Bénin.
14h15-14h30	La problématique institutionnelle des élections en Afrique : la gestion des élections entre modernisme et conservatisme Kasséré AFO , doctorant en droit public, ATER en droit public, Université de Lomé.
14h30-14h45	Rétrospectif et prospectif du néo-constitutionnalisme en Afrique noire francophone : théorie constitutionnelle critique africaine Adama KPODAR , professeur agrégé de droit public et de science politique, Université de Lomé.

* offert par le Centre de droit public